

Autoritarismes et démocraties en Afrique noire (1)

Au point de départ de notre analyse, il faut constater que l'Afrique n'a presque connu que des régimes autoritaires depuis les indépendances. Les exceptions furent de deux ordres : soit une poignée de régimes démocratiques ou s'en approchant, soit des entités politiques en proie à la guerre civile ; dans ce dernier cas, la violence politique est à son comble, mais l'on peut difficilement parler de régime politique ou même d'État. Pour qualifier les actuels changements politiques en Afrique, on met en avant le processus de démocratisation. Il est trop tôt pour dire encore s'il s'agit vraiment d'un processus de démocratisation ; on est plutôt en présence pour l'instant, comme le dit fort bien J. F. Bayart, d'un processus de décompression autoritaire (2). Mais ce qui est sûr, c'est qu'on assiste à une crise des autoritarismes : partout, ils sont mis en question. C'est la première fois que cela arrive et il faut s'en réjouir sans réserves mais aussi sans illusions : il est plus facile en effet de passer de la démocratie à l'autoritarisme que l'inverse. Il ne s'agit pas d'ailleurs seulement d'une contestation de l'autoritarisme, mais d'une crise de l'État et d'une crise du développement, les deux étant intimement liées. C'est sur ces crises que se greffe la revendication démocratique ; c'est pourquoi on ne voit pas comment on peut construire la démocratie avec des chances de durée sans repenser et refaire l'État et ce que l'on appelle le développement. Mais ce n'est pas parce que les perspectives de la démocratie restent floues qu'il faut se résigner : cela fait trente ans qu'on s'est résigné et cela suffit. Il faut cesser d'affirmer, à droite comme à gauche, que la démocratie est un luxe pour l'Afrique sous prétexte qu'il faudrait « manger d'abord » (3). Elle est une nécessité vitale, car elle est toujours le seul moyen qu'on connaisse pour limiter les nuisances politiques.

Un bilan de l'autoritarisme en Afrique, ou plutôt des autoritarismes car il est multiple, s'impose comme préalable à une réflexion sur les perspectives de la démocratie sur le continent. Après avoir souligné un certain nombre de constantes et de variables des autoritarismes africains, nous en présenterons les types principaux pour nous interroger sur les expériences africaines de la démocratie, menacées de l'intérieur et de l'extérieur par l'autoritarisme.

Constantes et variables de l'autoritarisme en Afrique

Si, en s'inspirant d'Easton (4), on considère, à titre d'hypothèse de travail, que la politique tourne autour de l'allocation impérative des ressources, on constate que ce qu'on appelle le patrimonialisme, ou « la politique du ventre », s'insère parfaitement dans cette conception : dans tout État, et pas seulement en Afrique, l'enjeu central de la compétition politique reste « le partage du gâteau national ». La différence avec nos systèmes politiques, c'est qu'en raison de la patrimonialisation de l'État africain, la compétition pour les ressources est beaucoup plus immédiate et directe. L'accès à l'État conditionnant l'accès direct aux ressources économiques, les ressources économiques et les ressources politiques sont immédiatement interchangeables et le pouvoir donne accès à la richesse comme la richesse au pouvoir. Il en résulte que les enjeux de la compétition politique sont globaux et non spécifique et ils deviennent, par là, vitaux. Les conflits qui opposent les groupes et les individus en vue de l'accès aux ressources politiques s'en trouvent exacerbés, d'où une propension marquée au recours à la violence pour régler les conflits. Dans nos sociétés politiques démocratiques, il est plus facile de recourir à un mode démocratique de régulation des conflits, c'est-à-dire à un mode pacifique, en raison d'un niveau d'institutionnalisation plus poussé de l'État, d'une plus grande différenciation des sphères politiques, économiques et domestiques et parce que la sphère publique laisse un espace à la société civile. Il existe ainsi une affinité structurelle entre le patrimonialisme et l'autoritarisme (5). Le patrimonialisme s'exprime naturellement dans l'autocratie, tout en contribuant à subvertir la démocratie. Dans un État, normalement autoritaire, l'accumulation des ressources est fondée sur la prédation et l'extorsion fondées sur la violence en association avec le clientélisme et la cooptation.

(1) Cet article utilise des éléments d'un article non publié écrit en 1987 sous le titre « de la démocratie en Afrique ».

(2) Cf. l'article de J.F. Bayart dans ce numéro.

(3) Au sens propre et non pas figuré.

(4) On se souvient qu'Easton définit la politique à partir de l'allocation autoritaire des « valeurs ».

(5) Ce lien est au coeur de l'analyse de Max Weber.

Les régimes autoritaristes africains ne s'enracinent pas seulement dans le patrimonialisme et dans la nature du lien existant entre l'économique et le politique qui le caractérise, mais comme tout pouvoir qui cherche à se consolider, ils doivent se légitimer. Les pouvoirs africains n'ont généralement bénéficié, sauf peut-être au tout début, que d'une faible légitimité institutionnelle intrinsèque. C'est pourquoi les dirigeants politiques se sont lancés dans des stratégies de légitimation dont on a peut-être exagéré l'efficacité. Il n'est pas en effet indispensable de reconnaître la légitimité du pouvoir pour s'y soumettre. Il n'est pas nécessaire qu'un dirigeant soit légitime ou populaire pour qu'on lui obéisse. Les habitudes de soumission à l'autorité tiennent le plus souvent lieu de légitimité au moins dans une certaine mesure. Quoi qu'il en soit, on peut distinguer deux niveaux de légitimation : la légitimation idéologique et la légitimation que nous qualifions de symbolique, car fondée sur l'échange symbolique.

La légitimation idéologique s'est exprimée par des mythes, au premier plan desquels le mythe du développement et celui de l'unité nationale, des slogans, des discours stéréotypés et tournant à la langue de bois. Le fait que personne ne croit à ces discours ne veut pas dire qu'ils soient inefficaces : ils monopolisent et balisent le terrain de la parole publique autorisée et constituent de plus un rite de soumission doué d'une certaine efficacité pour ceux qui doivent s'y soumettre (6). La légitimation idéologique s'est exprimée aussi par des mises en scène, notamment institutionnelles, du pouvoir. À cet égard, le modèle du parti unique s'est révélé très prégnant jusqu'à il y a peu, même si personne n'y croyait : ainsi les régimes militaires qui ont succédé au parti unique, étant dépourvus de légitimité institutionnelle intrinsèque (7), sinon, de légitimité conjoncturelle (8), se voyaient dans l'obligation, pour se survivre à eux-mêmes, de se transformer en présidentialisme de parti unique : la boucle était ainsi bouclée (9). L'efficacité du parti unique, quelles que soient ses modalités, reposait sur l'articulation de la légitimation idéologique et de l'encadrement politique (10). Nous

(6) L'obligation faite aux gens de s'exprimer au travers de la langue de bois, s'ils ne veulent pas être marginalisés, les déconsidère à leurs propres yeux, les détruit moralement et les transforme en cyniques, prêts à pactiser avec le pouvoir.

(7) Les militaires nigériens, par exemple, ont toujours affirmé leur volonté de rendre le pouvoir aux civils.

(8) Les premiers régimes militaires pouvaient, au début tout au moins, s'appuyer sur une certaine popularité nourrie de l'impopularité du régime précédent.

(9) Exemple de Mobutu au Zaïre, Eyadema au Togo, Syad Barre en Somalie, etc. Seul le régime de Kountché au Niger a longtemps résisté à se transformer en régime civil.

(10) Depuis les travaux de J. Ellul (*Propagandes*, Paris, A. Colin, 1962, réédité par Economica en 1990), on sait que la propagande ne repose pas seulement sur la manipulation de l'opinion, mais ne prend toute son efficacité que lorsqu'elle est combinée avec l'encadrement politique.

divergeons cependant d'opinion avec Achille Mbembe (11), lorsqu'il ramène l'autoritarisme africain au modèle marxiste-léniniste (12). D'abord parce que le parti unique africain n'était pas vraiment un parti d'avant-garde de type léniniste, et surtout, parce que si mimétisme il y a eu, on sait que là comme ailleurs, le mimétisme n'a pas abouti à une reproduction du modèle (13). Ceci dit, il est vrai que la comparaison entre un totalitarisme dégénéré comme celui de l'URSS de Brejnev, fort bien décrit par Zinoviev, et des totalitarismes avortés, comme celui, par exemple, d'Ahidjo, est très féconde : la langue de bois a fonctionné de la même façon en Afrique qu'en Europe de l'Est. Mais la simple rhétorique et la mise en scène institutionnelle sont vaines en définitive si elles ne s'appuient pas sur des échanges symboliques fondés sur la distribution, et respectant de façon minimale le principe de réciprocité (14). C'est là où intervient le recours essentiel à des pratiques comme celles du clientélisme, du népotisme, du patronage, du copinage, en bref à toutes les formes d'échange social et donc symbolique.

La délégitimation des autoritarismes à laquelle on assiste actuellement se situe précisément à ces deux niveaux de la légitimation idéologique et de la légitimation symbolique. Les événements d'Europe de l'Est ont contribué à faire éclater une légitimité idéologique qui était déjà vidée de tout contenu, alors que la crise du développement liée en grande partie à celle de l'État a miné, faute de possibilité de distribution, la légitimité symbolique.

Les variables de l'autoritarisme qui sont d'habitude mises en avant sont les plus évidentes : il s'agit du militarisme et du socialisme ; sans être dépourvues d'utilité, elles n'en sont pas pour autant les plus pertinentes.

Du point de vue de ceux qui sont victimes de l'autoritarisme, il n'y a pas grande différence entre le régime militaire et le régime autoritaire civil. Tout dépend de la nature respective de ces régimes. En premier lieu, le niveau d'institutionnalisation de l'armée étant variable, il ne suffit pas qu'un petit groupe de militaires prennent le pouvoir pour qu'on puisse parler de régime militaire (15). Surtout, le degré de violence exercé par le pouvoir militaire n'est pas toujours, loin de là, supérieur à celui d'un régime civil : il suffit

(11) Cf. l'article de A. Mbembe, « L'Afrique noire va imposer », *Le Monde diplomatique*, avril 1990.

(12) Mais pas pour les mêmes raisons que M. Cahen dans « Le socialisme, c'est les Soviétiques plus l'ethnicité », *Politique africaine*, 42, juin 1991, pp. 87-107.

(13) Voir J.F. Médard, *Le socialisme en Afrique : la fin d'un mirage*. Communication aux ateliers du Consortium européen de Science politique, Bochum, 1990.

(14) Rappelons que le principe de réciprocité est fondé sur l'équité et non l'égalité. Cette réciprocité ne s'applique pas à l'ensemble de la population puisqu'elle est gérée selon une logique particulariste de favoritisme et non universaliste comme dans le « welfare state ».

(15) Voir ce que D. Bigo dit sur cette question dans *Pouvoir et obéissance en Centrafrique*, Paris, Karthala, 1988, pp. 77-102.

de comparer le général Lamizana avec Sékou Touré. Les régimes militaires nigériens ont toujours toléré une liberté de la presse et d'opinion sans comparaison avec tout ce que l'on observait sur le continent. C'est pourquoi nous nous rallions à Huntington (16) lorsqu'il qualifie à la fois les régimes militaires et les dictatures civiles d'États prétoires. Dans ces États, la lutte pour le pouvoir n'est pas médiatisée par des institutions ; l'affrontement, entre les forces politiques et sociales, est direct ; il en résulte le règne de la violence et de la corruption. Ceci dit, le coup d'État militaire révèle un échec du régime civil qu'il soit démocratique ou autoritaire, ou le cas échéant du régime militaire qui l'a précédé. Mais, dans ce dernier cas, le coup d'État militaire peut être un mode de régulation du pouvoir au sein de factions militaires. En bref, l'effet le plus notable de la prise du pouvoir par les militaires est simplement de bouleverser les ordres de priorité de l'accès à l'État et à ses ressources. Deux exceptions cependant : les cas de Rawlings au Ghana et de Sankara au Burkina Faso.

Contrairement au reste du monde, la distinction entre les États dits socialistes et les autres n'est pas non plus fondamentale en Afrique. C'est que les régimes « socialistes scientifiques » ou « marxistes-léninistes » n'ont été que des approximations très relatives du modèle soviétique. Le niveau et la nature de la violence exercée au Bénin ou au Congo n'étaient pas différents et peut-être même plus faibles de celle exercée au Togo ou au Cameroun : il ne s'agissait pas de régimes totalitaires. Les cas de l'Angola et du Mozambique en proie à la guerre civile doivent être réservés. Il faudrait faire cependant une exception pour l'Éthiopie qui a connu une véritable « terreur rouge » exercée selon une logique révolutionnaire et totalitaire, et celui de la Guinée de Sékou Touré qui avait réussi à constituer une synthèse, à première vue contre nature, du patrimonialisme et du totalitarisme. Là encore, en mettant l'importance du socialisme au second plan dans le contexte africain, nous n'affirmons pas qu'il est sans effets.

La variable première est le degré de patrimonialisme qu'on peut considérer comme l'envers de l'institutionnalisation (17). La plupart des États africains sont néo-patrimoniaux et non patrimoniaux ; il s'agit de types mixtes qui combinent de façons diverses des logiques contradictoires et qui connaissent un degré relatif d'institutionnalisation. Ceci a des conséquences importantes en ce qui concerne la gestion de la violence. Sur cette variable, se greffe une autre qui correspond au mode de gestion patrimonial selon qu'il

(16) *Political Order in Changing Societies*, New Haven, Yale University Press, 1968.

(17) Dans la mesure où l'institutionnalisation suppose une distinction entre la fon-

tion et la personne. Rappelons que le patrimonialisme se caractérise par la confusion des sphères publique et privée.

fonctionne plutôt à la violence ou plutôt à la distribution (18). Enfin, une troisième distinction doit prendre en compte la vitalité de la société « civile » et le degré d'autonomie que l'État lui concède. Comme on le constate, ces variables correspondent à des différences de degré et non de nature. Elles constituent plus des variables d'analyse que des instruments de classification rigoureux et systématiques. Elles peuvent cependant éclairer quelque peu la présentation des principaux types d'autoritarisme qu'on observe sur la scène africaine...

Les types principaux d'autoritarisme

Au-delà des constantes dont nous sommes partis, on observe, dans les années qui précèdent les changements en cours, une grande variété de situations autoritaires qu'il faut distinguer les unes des autres. Les États africains sont plus ou moins vivables, politiquement parlant, et les flux migratoires le reflètent en partie (19). Il suffit de voyager à travers ces pays pour saisir ces nuances importantes : on ne respire pas le même air au Kenya de Kenyatta qu'au Malawi de Banda, dans la Côte-d'Ivoire d'Houphouët-Boigny que dans le Cameroun d'Ahidjo, dans le Gabon de Bongo que dans la Guinée équatoriale de Macias Nguema. Ce sont des évidences qu'il faut rappeler car elles ont été rarement intégrées dans les analyses. Les sympathisants de l'Afrique « progressiste » percevaient la violence de l'Afrique « modérée » mais étaient aveugles ou indulgents pour les violences de l'Afrique « progressiste ». C'était l'inverse pour les amis de l'Afrique « modérée ». La violence étatique ne devenait un problème qu'au delà d'un certain seuil, quand le sang versé sans discrétion éclaboussait les écrans de nos télévisions.

En s'appuyant sur les variables examinées plus haut, on peut distinguer trois types principaux d'autoritarisme : les sultanismes d'un côté, les autoritarismes durs et les autoritarismes modérés de l'autre. Comme il s'agit de différences de degré, il est difficile de dire à partir de quel seuil, observé de façon plus ou moins impressionniste, on sort d'une catégorie pour entrer dans une autre.

L'expression sultanisme est empruntée à Max Weber. Il désigne par là les patrimonialismes qui, n'étant pas fondés sur des normes traditionnelles, reposent uniquement sur l'arbitraire. Ces régimes, qui sont particulièrement sanglants, sont ceux qui ont le plus attiré l'attention de l'opinion internationale en raison de leur déme-

(18) D'une certaine façon, le recours à la distribution permet d'économiser la violence, mais la violence coexiste fort bien avec la distribution.

(19) L'Afrique est le continent avec le plus grand nombre de réfugiés, mais il n'est pas toujours facile de distinguer les réfugiés politiques des réfugiés économiques.

sure. Ils constituent parfois le stéréotype même du régime autoritaire africain, alors qu'ils n'en sont que le cas limite et l'exception. Les exemples sont bien connus : le régime d'Idi Amin Dada en Ouganda, celui de Jean-Bedel Bokassa en Centrafrique et le pire de tous, celui de Macias Nguema en Guinée équatoriale. Ils ne se caractérisent pas seulement par la quantité de victimes de la violence politique, mais ils correspondent aussi à un certain style de pouvoir personnel. C'est pourquoi j'hésiterais à faire entrer le deuxième règne d'Obote en Ouganda dans cette catégorie, malgré un nombre de victimes équivalent, et aussi parce qu'il convient de mettre à part les situations de guerres civiles plus ou moins permanentes, ainsi que les massacres « conjoncturels » comme au Rwanda et au Burundi. La tendance lourde au patrimonialisme que nous avons soulignée, entraîne, si le dirigeant politique est totalement amoral, des débordements incontrôlés. Les régimes sultaniques sont ainsi des régimes personnels dans lesquels la variable individuelle et donc, il faut bien le dire, la personnalité du tyran, joue un rôle décisif dans le degré de la nature de la violence politique. On ne doit pas oublier que la violence est exercée par des hommes et qu'elle n'est pas seulement produite par des systèmes. Le poids de la variable individuelle joue d'autant plus que les systèmes politiques sont faiblement institutionnalisés. Les régimes personnels, par nature, laissent davantage de latitude d'action aux dirigeants. Il va sans dire que cette latitude s'exerce à l'intérieur de contraintes qui, souvent, entraînent les dirigeants au-delà de ce que leur caractère les aurait poussé à faire dans d'autres circonstances. On ne peut donc pas totalement évacuer, comme le fait D. Bigo (20), la dimension psychologique de l'analyse de la violence politique, sous prétexte qu'elle est modelée par des courants sociologiques ou que le poids des contraintes environnementales ne laissent plus de choix à l'acteur. La gestion de la violence par les responsables politiques n'est pas quelque chose de purement mécanique ou technique. On ne doit pas confondre Idi Amin Dada et Eichman. C'est pourquoi il faut récuser les expressions de fascismes ou d'afrofascisme souvent utilisées pour qualifier ces régimes épouvantables. Les sultanismes n'ont rien à voir avec le fascisme, pas plus qu'avec le totalitarisme : bien que cela ne change rien pour les victimes, la « terreur rouge » de Mengistu n'est pas de même nature que la tuerie des lycéens par Bokassa (indépendamment de l'échelle des phénomènes). Dans les États néo-patrimoniaux et non plus sultaniques, la logique patrimoniale, toujours présente, s'articule avec d'autres logiques : un certain degré d'institutionnalisation se fait jour, ce qui entraîne un autre mode de gestion de la violence. Dans ce contexte relativement institutionnalisé, le recours à la violence se

(20) *Op. cit.*

fait plus rationnel, moins gratuit. Ces États néo-patrimoniaux ont en commun de reposer à la fois sur la violence et la distribution, mais certains fonctionnent davantage à la violence. C'est ce qui permet de distinguer les autoritarismes durs et les autoritarismes modérés.

Les autoritarismes durs connaissent un fort degré de violence politique et ils reposent sur une peur permanente et insidieuse plus que sur la terreur. La gestion de la violence politique y est à la fois implacable et rationnelle. Le souci de la vie humaine n'étouffe pas les dirigeants, mais ils ne gaspillent pas trop, si l'on peut dire, le recours à la violence. Son recours est instrumental plus qu'expressif et vise des cibles déterminées plutôt que l'ensemble de la population ou des secteurs de la population. Ce sont des États qui n'hésitent pas à torturer, à arrêter les gens de façon arbitraire, à les enfermer indéfiniment en prison ou dans des camps de concentration, sans même les juger ; ils n'ont aucun scrupule à liquider les suspects. Tous ces abus font partie des règles du jeu ; les gens le savent et s'ils en tiennent compte, ils s'en sortent à peu près indemnes sauf bavures assez fréquentes. Ce sont de véritables régimes policiers dans lesquels les services de sécurité et de répression sont les administrations qui fonctionnent le mieux. Le Cameroun d'Ahidjo en est un bon exemple. Mais ce qui a permis à Ahidjo de consolider son pouvoir a été le recours parallèle à une politique très habile de patronage. Il faut remarquer que la presse française ne nous a informés sur la véritable nature du régime d'Ahidjo qu'après son départ du pouvoir. L'opposition à Ahidjo n'a pas fait un meilleur travail d'information (21). Le Malawi de Kamuzu Banda entre dans cette même catégorie et sait aussi ne pas faire beaucoup parler de lui. La discrétion est en effet une des caractéristiques de ces régimes. L'instrument de cet autoritarisme semble au Malawi être davantage le parti que la police ; mais on ne connaît pas grand chose des mécanismes de cette violence, ce qui en montre l'efficacité. Kamuzu Banda a réussi à imposer à son pays le plus haut degré de discipline en Afrique : les voitures s'arrêtent même au feu rouge. Cette discipline, qui fait l'admiration des experts en tout genre, rend l'atmosphère singulièrement triste, étouffante et oppressante. Dans ce type de régime, la presse est, bien entendu, totalement contrôlée. Au Malawi, la censure a même pris des dimen-

(21) Sur l'autoritarisme du régime d'Ahidjo, voir J.F. Médard, « L'Etat sous-développé au Cameroun », *L'Année africaine 1977*, Paris, Pedone, 1979, pp. 39-55. Au sujet de l'information sur la Cameroun, voir E. Kerrouche et O. Nay, Un « Monde » au-dessus de tout soupçons ? : le Cameroun dans « Le Monde » 1960-1982, une désinformation ?

Mémoire, Bordeaux, Institut d'études politiques, 1990. Voir aussi, comme illustration, l'article d'Hervé Bourges, du temps où il était directeur de l'École de journalisme de Yaoundé : « Le futur au présent » *Jeune Afrique*, n° 793, 19 mars 1976. L'auteur y met son talent, qui est grand, au service du régime d'Ahidjo.

sions ubuesques. La limite entre les autoritarismes durs et modérés est impossible à tracer ; c'est une question d'appréciation, un même régime pouvant passer assez rapidement d'une catégorie à l'autre en fonction des fluctuations de la violence politique.

Les autoritarismes modérés, qui se situent à l'autre extrémité du continuum, ont représenté le cas le plus fréquent en Afrique. Cela pourrait paraître rassurant si l'on ne se rappelait pas ce que signifie concrètement l'autoritarisme dit modéré au quotidien. On pourrait ranger dans cette catégorie des pays comme la Côte-d'Ivoire, le Gabon, la Zambie et, à un moindre degré, le Kenya de Kenyatta, le Bénin, (sauf la période 1974-1977) et la Tanzanie. Pour réaliser un rangement moins approximatif, il faudrait disposer d'informations plus sûres et pouvoir évaluer la capacité de ces pays à cacher leur violence au reste du monde et à propager à l'extérieur une image favorable par une politique efficace de communication. Dans le cas de la Tanzanie, la tanzanophilie ambiante a sans doute conduit à sous-estimer le degré de l'autoritarisme par rapport au Kenya voisin plus transparent. Le Togo ne serait-il pas plus proche du Cameroun d'Ahidjo que la Côte-d'Ivoire ? Mais encore une fois, l'important ici est moins le rangement que l'échelle, toute approximative qu'elle soit. Dans ces autoritarismes dits modérés, on constate parfois l'existence d'une presse plus libre comme au Kenya et surtout en Nigeria ou, même lorsque la presse est très contrôlée, une certaine liberté de parole, d'opinion et d'information : ainsi dans la Côte-d'Ivoire de la fin des années soixante-dix, malgré le monopole de *Fraternité-Matin*, on trouvait *Afrique-Asie* en vente sur les trottoirs, et il était possible de parler dans les lieux publics très librement. Venant du Cameroun pour enquêter en Côte-d'Ivoire, je n'en revenais pas de la liberté d'expression. Au Kenya, à la fin des années soixante-dix et au début des années quatre-vingt, on lisait, répercutées par la presse, des interventions virulentes de députés au Parlement, ce qui aurait été impensable dans le reste de l'Afrique. Le plus surprenant, au Kenya, n'est sans doute pas que Kariuki ait été assassiné, mais qu'une commission d'enquête ait pu faire son travail jusqu'à un certain point... Toutes ces nuances ont leur importance alors que, faute de perspective comparative et en raison des préjugés, on n'en a pas suffisamment tenu compte.

Parmi ces autoritarismes dits modérés, certains sont plus violents que d'autres, tout en laissant paradoxalement une marge d'autonomie plus importante à la société civile. C'est peut être parce que la société civile s'exprime avec plus de force que le recours à la violence est d'avantage exercé. Le contraste entre la Côte-d'Ivoire et le Kenya est ici frappant. Houphouët-Boigny a fait un usage relativement modéré de la violence, mais jouant de la cooptation et de la redistribution, il a réussi à anesthésier la société ivoirienne. Inversement, au Kenya, tout en laissant davantage les coudées fran-

ches à la société, les dirigeants ont usé de la violence avec beaucoup moins de retenue. D'une façon générale, il est bien connu qu'une certaine idée du droit était plus vivace dans les anciennes colonies britanniques que françaises.

Il nous paraît ainsi important de nuancer le tableau des autoritarismes en évitant une vision par trop monolithique. Ce n'est pas pour légitimer ces régimes, mais parce qu'il faut avoir le souci de rendre compte de la complexité des phénomènes. Sur le plan politique, le problème est d'abord pratique : comment limiter le plus possible les nuisances politiques ? A cet égard, on ne peut pas ne pas préférer les autoritarismes modérés aux autoritarismes durs. Pourtant, ces autoritarismes modérés sont d'abord des autoritarismes et par-là même, ils restent inacceptables. La relation qui s'établit entre l'Africain moyen et les représentants de l'État est odieuse ; le comportement des fonctionnaires, des policiers, des militaires à l'égard de la population est insupportable. La population est livrée sans recours à leurs tentatives d'extorsion, à leur arbitraire et à leur violence. Dans bien des pays africains, les policiers ont, quasiment, un droit de vie ou de mort sur les gens ; ils peuvent abattre les suspects impunément, passer à tabac les gens qui refusent de leur donner de l'argent, et les envoyer devant le juge qui les condamnera à un mois de prison ; ceci, sans aucun recours juridique possible. Si l'on est dépourvu de relations ou d'argent, il n'y a pas de salut possible. Cet autoritarisme au quotidien avec ses conséquences pour la population a été trop longtemps escamoté : le visiteur de passage ne le perçoit pas toujours, quant au résident étranger, il s'y habitue et finit par trouver ces comportements normaux. Il tient de plus à pouvoir revenir dans le pays...

Ce que l'on appelait jadis la sûreté est ainsi un des problèmes fondamentaux de l'Afrique. Seul un système démocratique serait en définitive capable de garantir effectivement cette sûreté. L'expérience des régimes démocratiques en Afrique nous le confirme tant bien que mal, mais elle nous montre la vulnérabilité de la démocratie face aux menaces autoritaires.

La démocratie face à l'autoritarisme

Ce n'est pas le lieu de s'interroger ici sur les perspectives de la démocratie en Afrique, mais simplement de poser quelques questions à partir d'un examen rapide des expériences démocratiques africaines.

Ces expériences ont débouché sur l'instance du parti unique, sur un coup d'État militaire, plus rarement sur la constitution d'un régime qualifié souvent de semi ou de protodémocratie, car menacé

de l'intérieur par l'autocratie. Curieusement, ce passé historique est peu évoqué, aussi faut-il s'interroger sur les échecs et sur les limites de ces expériences tout en soulignant leurs mérites relatifs.

A défaut d'une étude systématique et approfondie de l'expérience du multipartisme à la fin de la période coloniale et au début des indépendances, il nous faut partir de l'échec de ces tentatives. La revendication anticoloniale ou nationaliste (22) s'est faite, dans le cas des colonies françaises et anglaises, dans un contexte institutionnel en voie d'expansion démocratique, dès la fin de la Seconde Guerre mondiale. Il en résulta une situation à la fois évolutive et pleine de contradictions d'où émergea un certain multipartisme en dépit des répressions. Les revendications populaires s'appuyaient sur les espaces de liberté pour en faire reculer les frontières. L'anti-colonialisme a pu s'exprimer à l'intérieur d'un certain cadre légal que l'administration n'a pu manipuler au point d'étouffer les revendications. Démocratie tronquée certes, mais qui a permis d'aboutir à l'indépendance, ce qui correspondait bien à la volonté populaire donc à l'exigence démocratique. Le colonialisme et la démocratie se trouvant en contradiction totale, la démocratisation devenait un instrument de lutte pour l'indépendance, à partir du moment où les protagonistes désiraient éviter la guerre. Au terme du processus, la démocratisation devait déboucher sur l'indépendance.

Dans l'Europe libérale, la revendication démocratique et la revendication nationale se sont le plus souvent exprimées simultanément, ce qui a contribué à masquer les contradictions entre les deux revendications. En Afrique, on n'a pas observé vraiment de revendication démocratique, mais seulement une revendication nationaliste. Plus précisément, la revendication démocratique était instrumentale par rapport à la revendication nationale. Celle-ci était censée recouvrir celle-là, le nationalisme ayant toujours confondu la liberté des peuples avec celle des individus. La liberté contre le colonialisme ou l'impérialisme tenait lieu de liberté. Aussi ne faut-il pas être étonné que la période de multipartisme ait fort peu duré. Sauf exception, les partis existants et leurs leaders, au pouvoir comme dans l'opposition, revendiquaient le pouvoir mais non la démocratie. L'enjeu véritable était l'accès à l'État et à ses ressources, et à cet effet, tous les moyens étaient bons. Les mythes du développement et de l'unité nationale fournirent, jusqu'à il y a peu, l'idéologie justificatrice. Ainsi la démocratie disparaissait au moment même où elle triomphait. Le passage du multipartisme au parti unique de fait ou de droit fut très rapide et devança souvent l'indépendance, comme en Côte-d'Ivoire. Exceptionnellement cependant,

(22) Les deux phénomènes se recourent mais devraient être distingués.

une revendication démocratique s'exprima là où face à une situation politique bloquée, le recours aux élections et au multipartisme apparaissait comme le seul moyen de sortir de l'impasse.

D'où les tentatives démocratiques avortées au Ghana, au Nigeria, en Haute-Volta et au Sierra Leone. Il y a eu en fait beaucoup de tentatives démocratiques en Afrique et il faudrait pouvoir analyser plus en détail les raisons de leur échec afin de mieux comprendre ce qui menace les nouvelles tentatives. Ces régimes démocratiques ont été renversés par des coups d'État militaires, et non par la population. Mais ces coups d'État éclataient sur un fond de mécontentement populaire lié à la fois à l'inefficacité du régime face aux problèmes à résoudre et à la corruption. La clé de la chute de ces régimes, c'était l'irresponsabilité des élites politiques et leur incapacité à maintenir une certaine cohésion et à se partager le pouvoir. Les régimes militaires s'avèrent aussi incompétents et corrompus que les autres. Rien n'était vraiment changé, sauf la disparition d'une certaine liberté. Les dictatures du développement s'étant avérées aussi inefficaces que la démocratie, celle-ci retrouve ses chances, mais non pas en tant que démocratie du développement — elle a montré ses limites — mais en tant que démocratie avec toutes les imperfections, mais aussi les qualités que l'on observe, lorsqu'on se penche sur les quelques expériences qui ont survécu.

Seuls ont surnagé, tant bien que mal, le Sénégal, la Gambie, le Botswana et l'île Maurice. Cette dernière est la seule à avoir subi avec succès le test de l'alternance, mais peut-on considérer que cette île de l'océan Indien soit représentative de l'Afrique ? Si l'on mesure ces régimes à l'aune de l'idéal démocratique, il est difficile de les qualifier de démocratiques, mais il en serait de même de nos régimes : lorsqu'on se situe dans l'absolu, on aboutit vite à la conclusion que tout est pareil en dernière analyse, ce qui est faux. Si on les compare à nos régimes, la comparaison n'est toujours pas flatteuse : le niveau des fraudes électorales est si élevé, que parfois, il semble mettre en question la sincérité du vote (cas du Sénégal) : ne vaut-il pas mieux, alors, pas d'élections du tout plutôt que des élections truquées qui discréditent les processus démocratiques ? D'une façon générale, le déséquilibre entre le parti au pouvoir et les autres est si fort qu'on ne voit pas comment il peut être surmonté (cas du Botswana) (23). Le poids des médias gouvernementaux est écrasant ; le parti au pouvoir mobilise l'administration et la police à son service ainsi que son potentiel de patronage qui est considérable. Tout cela fausse la compétition démocratique. Le

(23) J. D. Holm, G. Somolekae, « La démocratie au Botswana », *Année africaine* 1989, Bordeaux-Talence, CEAN-CREPAO, 1990, pp. 129-150.

vrai problème est donc de savoir à partir de quel seuil le simulateur et la contrefaçon vident l'idée démocratique de tout contenu. Malgré les dernières élections au Sénégal, nous considérons que ce seuil n'a pas été franchi pour les pays mentionnés. Même si les mécanismes démocratiques ne jouent pas aussi librement qu'il faudrait, il n'en reste pas moins qu'on respire dans ces pays un air qu'on ne respire nulle part ailleurs : il suffit de lire par exemple la presse sénégalaise d'opposition qui remplit un rôle considérable d'information et qui, par là, fait figure de contre-pouvoir. Les abus y sont dénoncés sans relâche, ce qui permet d'exercer une pression continue sur le pouvoir. C'est la raison pour laquelle les abus de pouvoir (à l'exception de la zone de la Casamance en insurrection), sont moins répandus qu'ailleurs. Quant au Botswana, la liberté d'opinion s'y exprime, la presse y est traversée par de vrais débats et le système judiciaire est l'un des plus crédibles d'Afrique. Si on compare les démocraties africaines, même qualifiées de semi ou protodémocraties, aux autoritarismes africains, leurs mérites deviennent alors éclatants. En bref, mieux vaut une semi-démocratie ou même une protodémocratie que pas de démocratie du tout.

Il faut souligner le lien qui tend à s'établir entre démocratie et un État de droit garantissant les libertés et notamment la sûreté. Le respect des règles du jeu démocratiques repose sur les libertés publiques, et la démocratie tend à consolider les libertés publiques, à condition que l'opposition comme la majorité au pouvoir jouent le jeu démocratique.

La démocratie en Afrique a ainsi été battue en brèche par l'autoritarisme, simultanément de l'intérieur par le comportement des hommes politiques, et de l'extérieur par les coups d'État militaires qui trouvaient une justification dans ce comportement. Ce comportement s'explique en grande partie par le contexte dans lequel le pouvoir s'exerce en Afrique. L'acclimatation de la démocratie suppose simultanément un allègement des contraintes contextuelles et une responsabilisation des dirigeants par un apprentissage des normes démocratiques. L'intérêt peut parfois se concilier avec la vertu. La conversion tardive des dirigeants et opposants à la démocratie ne les discrédite pas *a priori*, même si elle porte à les considérer avec circonspection.

Jean-François Médard
IEP — CEAN